

CONSULTATION
2012

2015



**La planification
de l'immigration
au Québec pour
la période 2012-2015**



Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, en collaboration avec les secteurs et directions du Ministère.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Ce document est disponible en ligne, dans le site Internet du Ministère : www.micc.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, avril 2011

ISBN : Version imprimée : 978-2-550-61515-6

Version électronique : 978-2-550-61326-8

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE

INTRODUCTION 1

PARTIE 1 : L'IMMIGRATION AU QUÉBEC 2

- 1.1 Les pouvoirs du Québec en matière d'immigration 2
- 1.2 L'immigration au Québec en 2010 3
 - 1.2.1 Le volume des admissions 3
 - 1.2.2 Les caractéristiques sociodémographiques 3
 - 1.2.3 La répartition des admissions par catégorie 5
 - 1.2.4 Les caractéristiques des différentes catégories d'immigration 6
- 1.3 L'immigration temporaire 8
- 1.4 Les résultats obtenus dans le cadre de la planification 2008-2010 9

PARTIE 2 : LES ENJEUX ET LES DÉFIS DE L'IMMIGRATION 11

- 2.1 Le dynamisme démographique 11
- 2.2 La prospérité économique 13
- 2.3 La vitalité du français 19
- 2.4 L'ouverture sur le monde et sa diversité 22
- 2.5 La régionalisation de l'immigration 25

PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS SOUMISES À LA CONSULTATION 27

- 3.1 Un arbitrage délicat 27
- 3.2 Les orientations soumises à la consultation 27

CONCLUSION 32

MOT DE LA MINISTRE

DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES



Les raisons qui amènent une personne à quitter son pays, seule ou avec sa famille, sont multiples et il faut énormément de détermination et de courage pour aller vers l'inconnu dans l'espoir de se bâtir un avenir meilleur. En choisissant le Québec, les personnes immigrantes contribuent à la vitalité de la société québécoise. En effet, ce sont pour la majorité des professionnels scolarisés, aux compétences recherchées et qui parlent français. Le Québec met tout en œuvre depuis plusieurs années pour devenir une destination privilégiée pour ce capital humain à fort potentiel d'intégration.

L'immigration est l'un des moyens d'intervention moderne utilisé par le Québec pour relever les défis auxquels il est confronté et assurer son développement démographique, économique, social et culturel. Elle sera appelée notamment à pourvoir, au cours des prochaines années, une proportion importante des centaines de milliers d'emplois qui deviendront disponibles à la suite des nombreux départs à la retraite et de la croissance économique.

Les responsabilités exclusives du Québec en matière de sélection, d'accueil, de francisation et d'intégration des immigrants, lui ont permis de mettre au point des stratégies uniques, qui le positionnent avantageusement par rapport aux autres États dans le monde.

Ainsi, près de 54 000 personnes immigrantes en provenance de 185 pays ont choisi le Québec en 2010 pour y vivre et travailler, soit 66 % de plus qu'en 2000. Près des trois quarts d'entre elles font partie de la catégorie de l'immigration économique.

De plus, nous avons mis en place depuis trois ans un éventail de mesures pour pourvoir plus rapidement les postes vacants, favoriser une intégration durable au marché du travail, accroître la portée de la francisation et soutenir l'établissement de personnes immigrantes en région. Par exemple, nous avons créé le Programme de l'expérience québécoise pour qu'un plus grand nombre d'étudiants étrangers diplômés au Québec et de travailleurs temporaires qualifiés déjà en emploi s'établissent chez nous de manière permanente.

Le Québec est également à l'avant-garde en ce qui a trait à la planification de son immigration et le moment est venu de réaliser l'inventaire des progrès récents et de faire le point sur ses besoins présents et futurs.

C'est dans cet esprit que se tiendra la prochaine consultation publique qui donnera à toutes et à tous l'occasion de se prononcer sur les grandes orientations de la politique d'immigration pour la période 2012-2015. Cinq enjeux fondamentaux sont à l'ordre du jour : le dynamisme démographique, la prospérité économique, la vitalité du français, l'ouverture sur le monde et sa diversité, ainsi que la régionalisation de l'immigration.

C'est donc avec plaisir que j'invite à participer à cette consultation l'ensemble de la population québécoise et tout particulièrement les acteurs économiques et sociaux soucieux d'optimiser l'apport de l'immigration au développement de notre société. Nous aurons ainsi le privilège de réfléchir ensemble pour tisser encore plus solidement la trame du Québec de demain.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Kathleen Weil". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kathleen Weil

INTRODUCTION

Depuis plus de trente ans, le Québec mène régulièrement des exercices de planification pour déterminer le volume et la composition de l'immigration qu'il entend accueillir pour une période donnée. Et depuis l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* que le gouvernement du Québec a rendu public en 1990, cette planification a un caractère pluriannuel.

Bien que de façon coutumière la planification pluriannuelle de l'immigration ait couvert des périodes de trois ans, rien dans la Loi sur l'immigration au Québec n'en fixe la durée. Par exemple, les planifications pour les périodes de 2001-2003 et de 2008-2010 ont été prolongées d'un an. Ainsi, la prochaine planification pluriannuelle de l'immigration couvrira la période de 2012 à 2015.

Les exercices de planification de l'immigration sont également assortis d'une consultation publique. À cet égard, l'article 3.0.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec prévoit que « le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers, établit des orientations en matière d'immigration et les dépose à l'Assemblée nationale pour étude par la commission compétente de l'Assemblée ».

Le présent document a été élaboré en soutien à la consultation publique qui portera sur la planification 2012-2015. La première partie est consacrée à l'immigration au Québec. Elle décrit les pouvoirs du Québec en cette matière, trace le profil de l'immigration au Québec et présente les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre de la planification qui visait la période 2008-2010.

La deuxième partie de ce document décrit certains enjeux auxquels le Québec est confronté, les contributions de l'immigration à l'égard de ces enjeux, les défis à relever pour optimiser ces contributions et les actions mises en œuvre à cette fin. La troisième partie est consacrée à la présentation des orientations devant structurer les volumes et la composition de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, orientations qui sont soumises à la consultation publique.

La lecture du présent document peut être complétée par la consultation des trois documents suivants :

- Caractéristiques de l'immigration au Québec. Statistiques
- L'immigration au Québec. Partage des responsabilités Québec-Canada, Statuts des personnes se trouvant au Québec et catégories d'immigration
- L'apport de l'immigration au développement durable

Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : www.micc.gouv.qc.ca.

1. PARTIE 1 : L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Cette première partie est consacrée à la présentation des pouvoirs du Québec en matière d'immigration et à la description de l'immigration que le Québec accueille. Elle se conclut par la présentation des résultats obtenus dans le cadre de la planification 2008-2010.

1.1 LES POUVOIRS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, signé en 1991, établit le partage des responsabilités entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en matière d'immigration.

Pour ce qui est de l'immigration permanente, le Québec assume la responsabilité exclusive de déterminer les volumes d'immigrants qu'il désire accueillir ainsi que de sélectionner les candidats à destination de son territoire, à l'exception des personnes reconnues réfugiées sur place¹ et des personnes de la catégorie du regroupement familial. De plus, il gère les engagements de parrainage souscrits au Québec.

Ainsi, la sélection du Québec vise principalement l'immigration économique, soit les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires, ainsi que les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger, ce qui représentait 75 % des personnes immigrantes admises sur son territoire en 2010.

En matière d'immigration temporaire, le consentement du Québec est requis pour que le Canada admette au Québec les étudiants étrangers et certains travailleurs temporaires et qu'il autorise un visiteur à se rendre au Québec pour y recevoir des traitements médicaux.

Pour sa part, le gouvernement fédéral assume notamment les responsabilités de définir et d'appliquer les critères permettant à une personne d'entrer et de séjourner au pays, de définir les catégories générales d'immigration, de traiter les demandes d'asile au Canada et d'admettre les personnes immigrantes sur son territoire².

¹ Les réfugiés reconnus sur place sont ceux qui se trouvent déjà au Québec (voir à la page 7 pour d'avantage d'explications)

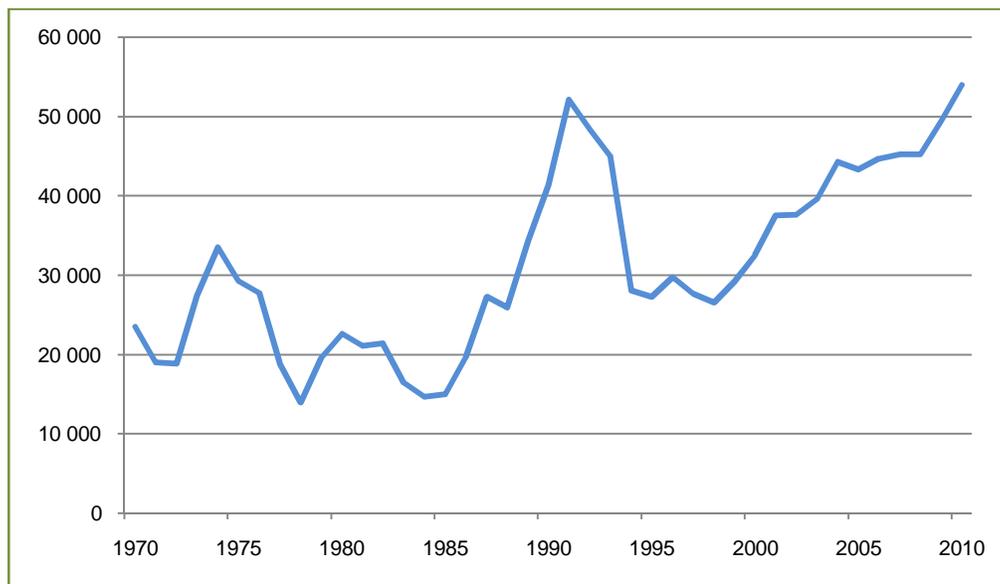
² Pour une description complète des responsabilités du Canada et du Québec, se référer au document du MICC décrivant *L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* (www.micc.gouv.qc.ca).

1.2 L'IMMIGRATION AU QUÉBEC EN 2010

1.2.1 Le volume des admissions

En 2010, 53 985 personnes immigrantes ont été admises au Québec, soit le niveau le plus élevé de son histoire récente. Par rapport à l'an 2000, alors que le niveau des admissions était de 32 502, cela représente une augmentation de 66 %, qui découle des orientations successives de croissance des volumes adoptées depuis le début de la décennie.

Figure 1
Nombre d'immigrants admis annuellement au Québec, 1970-2010



Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Depuis la fin des années 1990, cette croissance des admissions a été majoritairement alimentée par une augmentation du nombre de travailleurs qualifiés, qui est passé de 9 026 en 1998 à 33 879 en 2010, en hausse de près de 275 %. Notons par ailleurs que les niveaux d'admissions relativement élevés du début de la décennie 1990 ont également été alimentés par la mise en œuvre, par le gouvernement du Canada, de programmes de régularisation du statut de personnes déjà présentes sur le territoire et en attente d'une réponse à leur demande de reconnaissance du statut de réfugié.

1.2.2 Les caractéristiques sociodémographiques

En 2010, les principales caractéristiques des personnes immigrantes admises se déclinaient ainsi :

- 69,4 % des personnes immigrantes avaient moins de 35 ans, dont 45,2 % avaient moins de 24 ans.
- La répartition entre les hommes et les femmes était à peu près égale.
- 65,1 % des personnes immigrantes connaissaient le français; chez les travailleurs qualifiés, cette proportion atteignait 77,3 %.
- Près des deux tiers (65,7 %) des personnes immigrantes de 15 ans et plus possédaient au moins 14 années et plus de scolarité.
- 76,4 % des personnes immigrantes de 15 ans et plus déclaraient se destiner au marché du travail.

Par ailleurs, pour ce qui est des bassins d'origine, soulignons qu'en 2010, 36,8 % des immigrants admis au Québec provenaient d'Afrique, 25,4 % d'Asie, 21,1 % des Amériques et 16,6 % d'Europe. En outre, un peu plus de la moitié des personnes immigrantes admises en 2010 étaient originaires de dix pays, comme on le constate au tableau 1.

Tableau 1

Les principaux pays de naissance des personnes admises en 2010*, Québec

		Nombre d'immigrants	Poids relatif (%)
1	Maroc	5 654	10,5
2	Algérie	4 442	8,2
3	France	3 835	7,1
4	Haïti	3 614	6,7
5	Chine	3 353	6,2
6	Colombie	2 237	4,1
7	Liban	1 707	3,2
8	Moldavie	1 523	2,8
9	Égypte	1 404	2,6
10	Philippines	1 369	2,5
	Sous-total	29 138	54,0
Total admissions		53 985	100,0

*Données préliminaires pour 2010.

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Enfin, on estime que 80,3 % des immigrants admis entre 1999 et 2008, étaient toujours présents au Québec en 2010. Chez les immigrants admis dans la catégorie de l'immigration économique, le taux de présence des travailleurs qualifiés était de 80,1 %, tandis que celui des gens d'affaires s'établissait à 36,5 %. Chez les immigrants admis dans la catégorie du regroupement familial, ce taux atteignait 87,1 % et il était de 85,8 % chez les réfugiés et personnes en situation semblable.

1.2.3 La répartition des admissions par catégorie

Le tableau 2 présente la répartition des admissions en 2010, selon les catégories d'immigration. Ces données mettent notamment en lumière le fait que les immigrants des catégories de l'immigration économique représentent près de 70 % des admissions.

Pour leur part, les immigrants admis au titre du regroupement familial et ceux appartenant à la catégorie des réfugiés et personnes en situation semblable comptent respectivement pour 20 % et 8,7 % du total des admissions.

Il faut par ailleurs souligner que les immigrants admis dans l'une ou l'autre de ces catégories constituent un niveau plancher quant au volume des admissions pour une année donnée. C'est au-delà de ce niveau que le Québec peut influencer tant le volume total de son immigration que les caractéristiques et la composition de celle-ci en exerçant ses pouvoirs de sélection à l'égard des candidats des catégories de l'immigration économique.

Tableau 2

Répartition des admissions en 2010*, par catégorie d'immigration

Catégories d'immigration	Nombre	%
Immigration économique	37 531	69,6 %
- Travailleurs qualifiés : 33 879 (90,3 %)		
- Gens d'affaires : 2 490 (6,6 %)		
- Autres économiques : 1 162 (3,1 %)		
Regroupement familial	10 811	20,0 %
Réfugiés et personnes en situation semblable	4 713	8,7 %
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : 2 214 (46,9 %)		
- Réfugiés reconnus sur place : 2 499 (52,1 %)		
Autres immigrants	930	1,7 %
- Programme spécial de parrainage humanitaire pour Haïti : 390 (41,9 %)		
- Autres immigrants : 540 (59,1 %)		
TOTAL	53 985	100 %

* Données préliminaires pour 2010.

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

1.2.4 Les caractéristiques des différentes catégories d'immigration

Les travailleurs qualifiés

Cette composante du mouvement regroupe la plus forte proportion de personnes jeunes, scolarisées, connaissant le français et possédant les caractéristiques recherchées par le Québec.

Cette situation s'explique par le fait que ces immigrants sont sélectionnés à partir de facteurs, de critères et d'exigences qui correspondent aux objectifs et aux besoins du Québec. Cette sélection se fait à partir de critères non discriminatoires au regard de la race, de la couleur, de l'origine ethnique ou nationale, de la religion et du sexe.

En outre, tous les candidats sélectionnés doivent détenir au moins un diplôme d'études secondaires et posséder les ressources financières adéquates pour subvenir à leurs besoins essentiels, ainsi qu'à ceux de leur famille, pendant les premiers mois suivant leur arrivée au Québec.

Les gens d'affaires

L'immigration d'affaires regroupe trois programmes visant des clientèles distinctes : les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes. Depuis plusieurs années, la demande est cependant très faible pour ces deux dernières clientèles, si bien que plus de 80 % des admissions à titre de gens d'affaires en 2010 provenaient du *Programme des immigrants investisseurs*.

Chacun des immigrants investisseurs doit, dès l'étape de la sélection, faire un placement sans intérêt de 800 000 \$ pendant cinq ans. Les intérêts générés par ce placement servent, pour une bonne part, à subventionner des petites et moyennes entreprises québécoises. Une partie des revenus de placement sert également à financer le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi*.

Le regroupement familial

Tant la politique québécoise que la politique canadienne d'immigration prévoient la possibilité pour les immigrants déjà admis au pays de parrainer, à certaines conditions, l'immigration de membres de leur famille.

Le programme de regroupement familial a pour objectif de faciliter la réunion de citoyens canadiens, ou de résidents permanents, avec des membres de leur proche famille, en contrepartie d'un engagement à subvenir aux besoins de ceux-ci pour une période déterminée.

Les réfugiés et personnes en situation semblable sélectionnés à l'étranger

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec s'est engagé à accueillir chaque année une proportion du total des réfugiés et des personnes en situation semblable accueillis par le Canada correspondant à son poids démographique dans l'ensemble canadien.

Quelque 2 200 personnes ont été admises annuellement à titre de réfugiés sélectionnés à l'étranger au cours des dernières années. En nombre absolu, ce mouvement est donc relativement stable. Il existe deux programmes distincts de réfugiés sélectionnés à l'étranger : ceux pris en charge par l'État et ceux faisant l'objet d'un parrainage collectif.

Les réfugiés pris en charge par l'État sont accueillis et accompagnés dans leur intégration par des organismes non gouvernementaux soutenus par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Le *Programme de parrainage collectif* complète l'effort gouvernemental à l'égard des réfugiés. Il permet à des groupes de résidents du Québec et à des organismes à but non lucratif de manifester concrètement leur solidarité à l'égard de personnes en situation de détresse à l'étranger, en s'engageant à faciliter leur intégration et à subvenir à leurs besoins pendant une période d'un an ou, dans certains cas, de trois ans.

La sélection visant ces personnes tient compte au premier chef de leur besoin de protection et, dans la mesure du possible, de critères susceptibles de favoriser leur intégration et leur rétention au Québec.

Les réfugiés reconnus sur place

Certaines personnes demandent, alors qu'elles se trouvent au Canada, que leur soit reconnu le statut de réfugié. Rappelons qu'en vertu de la *Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés*, ce statut est attribué aux personnes qui craignent d'être persécutées si elles retournent dans leur pays d'origine, du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social.

La gestion du mouvement des demandeurs d'asile relève exclusivement du gouvernement canadien et c'est la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui est responsable de déterminer qui peut bénéficier de l'asile. Ceux qui sont reconnus réfugiés sur place peuvent par la suite obtenir le statut de résident permanent. Ils sont alors comptabilisés dans les admissions pour une année donnée.

Le programme spécial de parrainage humanitaire pour Haïti

À la suite du tremblement de terre qui a frappé Haïti au début de 2010, le gouvernement du Québec s'est rapidement associé à la mobilisation de la société québécoise afin de venir en aide aux personnes gravement affectées par ce séisme. À cette fin, il a mis en place un programme spécial de parrainage humanitaire.

Dans le cadre de ce programme, plus de 3 000 Haïtiennes et Haïtiens ont été sélectionnés par le Québec en 2010 pour venir rejoindre leur famille, dont 390 ont été admis au Québec au cours de la même année. Compte tenu du nombre important de demandes reçues dans le cadre du programme spécial, les admissions se poursuivront en 2012.

1.3 L'IMMIGRATION TEMPORAIRE

Par définition, les personnes en séjour temporaire ne font pas partie de l'immigration permanente, et elles ne sont pas considérées directement dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration. Elles constituent toutefois un bassin privilégié pour la promotion et le recrutement d'éventuels résidents permanents. Les étudiants étrangers diplômés d'un établissement d'enseignement au Québec et les travailleurs temporaires peuvent constituer un apport bénéfique à la société québécoise. En effet, ces personnes sont déjà sur le territoire depuis quelque temps, connaissent et partagent les valeurs du Québec et leur processus d'intégration est déjà commencé.

Ceux de ces immigrants temporaires qui ont étudié au Québec voient leur diplôme plus facilement reconnu par les employeurs lorsqu'ils font un passage à l'immigration permanente. De même, le processus menant à l'obtention de l'autorisation légale d'exercer une profession ou un métier réglementé sera accéléré. En outre, les travailleurs temporaires, mais également une part importante des étudiants étrangers, possèdent une expérience de travail québécoise, ce qui favorise leur intégration.

Par ailleurs, les bénéfices économiques à court terme de l'immigration temporaire sont importants. Parce que les délais de leur admission au Québec sont plus courts que ceux des immigrants admis à titre permanent, les travailleurs temporaires permettent de répondre rapidement à des besoins pointus ou conjoncturels du marché du travail.

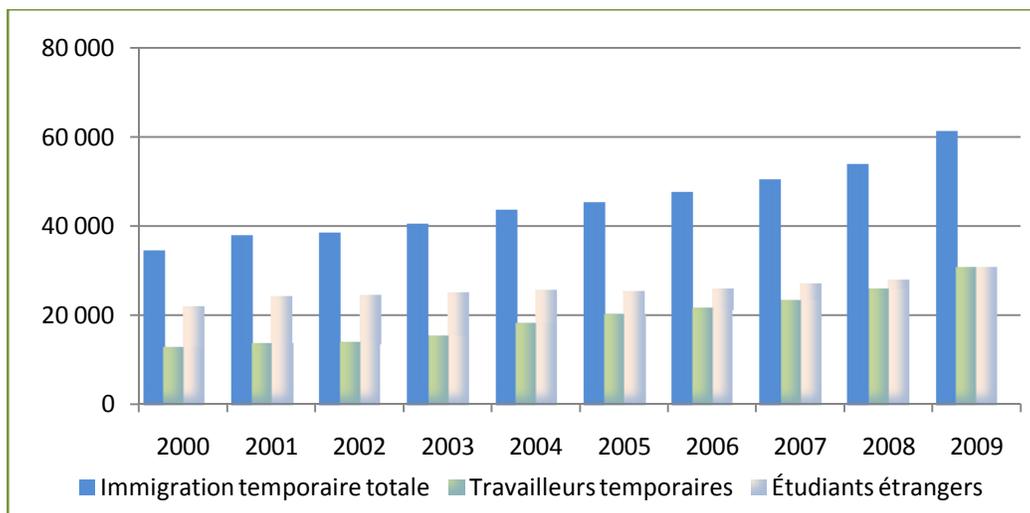
De même, les étudiants étrangers contribuent directement à la vitalité des universités et collèges québécois et ils occupent fréquemment des emplois à temps partiel, ce qui répond à un besoin de main-d'œuvre supplémentaire, en particulier dans le secteur du commerce et des services.

Comme le montre la figure 2, le nombre d'immigrants temporaires résidant au Québec a connu une hausse importante depuis l'an 2000, pour culminer à plus de 60 000 personnes en 2009.

En 2009, plus de 27 000 travailleurs temporaires étrangers, spécialisés et peu spécialisés, ont été admis au Québec, comparativement à environ 18 000 en 2000, pour une hausse de 52 % de ce mouvement durant la dernière décennie. Ajoutons que parmi l'ensemble des personnes immigrantes admises à titre permanent en 2009, 17,1 % avaient obtenu auparavant un statut temporaire.

Figure 2

Nombre d'immigrants temporaires résidant au Québec selon les catégories au 1^{er} décembre de chaque année, Québec, 2000-2009



Source : Citoyenneté et immigration Canada, 2009.

1.4 LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION 2008-2010

Les orientations de la planification pluriannuelle de 2008-2010 sur les volumes et la composition de l'immigration visaient à :

- assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent entre 52 400 et 55 000 admissions en 2010;
- hausser le nombre de jeunes personnes actives et de jeunes familles dans les admissions;
- maintenir au sein des admissions une majorité de personnes connaissant le français;
- accroître le nombre de travailleurs sélectionnés et leur proportion dans les admissions, tout en favorisant une meilleure adéquation avec les besoins

de main-d'œuvre des régions, de la capitale nationale et de la métropole, et en accentuant la sélection de personnes en séjour temporaire au Québec à titre d'étudiants étrangers ou de travailleurs temporaires.

Le tableau 3 présente les résultats complets de la planification de l'immigration 2008-2010. En analysant ces données, on constate que les objectifs de la planification 2008-2010 ont été atteints, voire même dépassés dans certains cas.

Au total, 53 985 personnes immigrantes ont été admises en 2010, soit 8 787 personnes de plus qu'en 2008, en progression de 19,4 %.

La proportion des personnes immigrantes admises déclarant connaître le français a progressé de 60 % en 2008 à 64 % en 2009, pour atteindre 65 % en 2010.

La part de l'immigration économique s'est établie à 65 % en 2008 et à 70 % en 2009 et en 2010.

La part de la sélection québécoise est passée de 72 % en 2008 à 75 % en 2010.

Enfin, les jeunes de moins de 35 ans constituaient environ 70 % des personnes admises pendant l'ensemble de la période.

Tableau 3

Nombre des personnes admises^a au Québec, 2007-2010

	2007	2008	2009	2010 ^a
Immigration économique	28 030	29 371	34 512	37 531
Travailleurs qualifiés	25 548	26 771	31 364	33 879
Gens d'affaires	1 852	1 272	1 676	2 490
Autres catégories économiques ¹	630	1 328	1 472	1 162
Regroupement familial	9 776	10 494	10 250	10 811
Réfugiés et personnes en situation semblable	5 934	4 522	4 057	4 713
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 075	2 416	2 214	2 214
Réfugiés reconnus sur place ³	3 859	2 106	1 843	2 499
Autres immigrants⁴	1 461	811	669	930
Programme de parrainage humanitaire Haïti	so	so	so	390
Ensemble de l'immigration	45 201	45 198	49 488	53 985
Part de la sélection québécoise ⁵	70%	72%	76%	75%
Part de l'immigration économique	62%	65%	70%	70%
Proportion d'immigrants connaissant le français	60%	60%	64%	65%
Part du Qc de l'immigration au Canada	19%	18%	20%	19%

so : sans objet.

a. Données préliminaires pour 2010.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

PARTIE 2 : LES ENJEUX ET LES DÉFIS DE L'IMMIGRATION

Cette deuxième partie aborde l'apport de l'immigration au développement du Québec en fonction de cinq enjeux fondamentaux : le dynamisme démographique, la prospérité économique, la vitalité du français, l'ouverture sur le monde et la gestion de la diversité, et la régionalisation. Ces enjeux constituent la trame de fond dans laquelle s'inscrit l'évolution récente de la société québécoise ainsi que son avenir.

Cette partie décrit aussi les principaux défis que les personnes immigrantes et la société d'accueil ont à relever pour optimiser l'apport de l'immigration, tant sur le plan du développement du Québec que de l'épanouissement des personnes.

Enfin, plusieurs des interventions mises en œuvre récemment afin de faire face à chacun de ces défis sont également présentées. Sans prétendre être exhaustive, cette présentation vise à illustrer qu'un éventail très large d'interventions est requis et que la contribution de tous les acteurs gouvernementaux et de la société civile est essentielle.

2.1 LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Depuis le début des années 2000, la situation démographique du Québec s'est nettement améliorée, contrastant avec ce qui était observé auparavant.

Le dernier *Portrait social du Québec* de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) fait état d'une hausse de 500 000 personnes de la population québécoise entre 2000 et 2009. Uniquement en 2009, la population du Québec a augmenté de plus de 80 000 personnes, soit une hausse relative de 1 %. Une telle progression n'avait pas été observée depuis 1990³.

Les niveaux d'immigration plus importants et la hausse des naissances enregistrées depuis 2005 ont largement contribué à cette conjoncture favorable.

En outre, les données des neuf premiers mois de 2010 montrent que la croissance démographique importante notée en 2009 pourrait, selon toute vraisemblance, se poursuivre en 2010.

L'ISQ a publié en 2009 les résultats d'un nouvel exercice de perspectives démographiques pour le Québec portant sur la période 2006-2056.

³ Girard, Chantal et Martine St-Amour, (2010). Chapitre 1, « La situation démographique, tendances récentes et projetées » dans *Portrait social du Québec. Données et analyses*. Édition 2010. Institut de la statistique du Québec.

Selon le scénario de référence de perspectives de population de 2009 :

- la population du Québec augmenterait au cours de la période projetée (2006-2056);
- la population en âge de travailler (20-64 ans) continuerait de croître jusqu'en 2016, pour ensuite revenir graduellement à un niveau similaire à celui de 2006;
- la proportion de personnes de 65 ans et plus passerait de 14 % en 2006 à 28 % en 2056;
- en 2029, l'accroissement naturel deviendrait négatif. La croissance de la population reposerait alors uniquement sur le solde migratoire net.

Dans l'exercice de projection de 2003, tant la population dans son ensemble que la population en âge de travailler étaient appelées à diminuer de façon marquée. Les résultats de l'exercice de 2009 sont nettement plus positifs, notamment en raison de la hausse des hypothèses d'immigration internationale et de fécondité.

Des projections de population supplémentaires faites par l'ISQ à la demande du MICC illustrent l'impact de l'immigration sur l'évolution de la taille de la population⁴.

Tableau 4
Population en 2056, selon des projections d'admissions

Admissions annuelles	Population en 2056
40 000	8,8 millions (diminution à compter de 2050)
45 000	9,0 millions
47 500	9,2 millions
50 000	9,3 millions
55 000	9,6 millions
60 000	9,8 millions

Source : Pour le scénario de référence : ISQ 2009, Perspectives démographiques du Québec et des régions 2006-2056 et simulations produites par l'ISQ pour le compte du MICC (2010).

On constate ainsi qu'un niveau d'admissions annuel de 40 000 ne suffirait pas à assurer une croissance de la population au-delà de 2050. Pour sa part, un niveau de 50 000 admissions pourrait mener à une augmentation de la population de 19,2 % en 2056, par rapport à la taille de celle-ci en 2009.

⁴ Ces projections permettent de comparer les effets prévisibles à long terme de différents volumes d'admissions et, dans chaque cas, un taux de fécondité de 1,65 enfant par femme a été appliqué, comme dans le scénario de référence de l'ISQ. En 2009, la taille de l'ensemble de la population est de 7 828 920 personnes.

Par contre, le vieillissement de la population demeure inévitable. Les personnes appartenant aux groupes d'âge avancés seront proportionnellement de plus en plus nombreuses, alors que celles composant les groupes d'âge plus jeunes le seront nettement moins.

En effet, si en raison de sa forte fécondité passée, la population québécoise a vieilli dans un premier temps plus tardivement que celle du reste du Canada, la chute brutale et soutenue de la natalité qui s'est amorcée au cours de la décennie 1960 entraîne un vieillissement plus rapide de la population québécoise.

Ainsi, la proportion des personnes de 65 ans et plus est passée au Québec de 8,8 % en 1981 à 14,1 % en 2006, alors que dans l'ensemble du Canada, cette proportion était respectivement de 9,6 % et de 13,2 %. En 2009, cette proportion s'établissait à 14,9 % au Québec et à 13,9 % à l'échelle canadienne.

L'immigration ne peut contrer cette tendance lourde au vieillissement de la population; elle ne peut que la ralentir, et dans une mesure qui demeure limitée. Ainsi, toujours selon le scénario de référence de l'ISQ, le nombre de personnes de 65 ans et plus représenterait, en 2056, 28 % de la population et le nombre des 0-19 ans compterait pour 19,5 %. Sans aucune migration, ces proportions atteindraient respectivement 32,2 % et 18,2 %.

C'est sur le plan du maintien du nombre de personnes en âge de travailler que se situe la principale contribution de l'immigration à la démographie, et cette contribution représente également un apport majeur sur le plan économique.

2.2 LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Une proportion importante des personnes immigrantes admises au Québec se situe dans la tranche d'âge des 20-64 ans. Ces immigrants, dont une majorité se destine au marché du travail, représentent une contribution importante à la vitalité de ce marché. Cette contribution se fait aussi sentir de façon immédiate, alors que la hausse des naissances ne produit ses effets positifs à cet égard qu'avec un décalage de quelques décennies.

Déjà, en 2011, le nombre des personnes quittant le marché du travail pourrait être supérieur à celui des entrants sur ce marché, selon le scénario de référence de l'ISQ. Dès lors, l'immigration deviendra le seul facteur de croissance de la population en âge de travailler. Elle permettra que celle-ci franchisse la barre des cinq millions en 2013 et se maintienne au-delà de ce niveau jusqu'en 2018.

Ces nouveaux arrivants occuperont des emplois laissés vacants en raison des départs à la retraite et d'autres qui, découlant de la croissance économique, n'auraient pu être pourvus en raison de la taille insuffisante de la population active déjà présente. Cette relève sur le plan de la main-d'œuvre contribuera ainsi à la poursuite de l'activité économique et au maintien de la croissance du produit intérieur brut.

Par ailleurs, les immigrants investisseurs contribuent directement à l'économie québécoise. Entre 2000 et 2010, les intérêts générés dans le cadre du *Programme des immigrants investisseurs* ont permis de verser à des entreprises québécoises un soutien financier de l'ordre de 288,5 M \$, en plus de contribuer au financement d'un programme d'employabilité destiné aux nouveaux arrivants et aux personnes des minorités visibles, le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME).

De plus, l'immigration temporaire répond à des besoins ponctuels de main-d'œuvre dans différents domaines, procurant ainsi aux employeurs une plus grande flexibilité.

Au-delà de la réponse aux besoins du marché du travail, la contribution de l'immigration au maintien du poids relatif de la population en âge de travailler a une influence positive sur la fiscalité, sur le financement des programmes destinés aux plus jeunes et aux plus âgés et sur celui des régimes de retraite.

De même, en intervenant sur la taille de la population, l'immigration a une incidence sur la taille du marché intérieur et sur le poids relatif de la population québécoise dans l'ensemble canadien, ce qui en retour a également un impact, non seulement sur son poids politique, mais aussi sur la péréquation et sur la proportion des dépenses du gouvernement fédéral au Québec.

Le défi de la concurrence entre les pays et des limites de l'offre internationale d'immigration

Dans un monde idéal, le Québec pourrait choisir ses immigrants sans aucune contrainte parce que la quantité et la qualité des candidats excéderaient de beaucoup ses besoins. La réalité est cependant tout autre. La plupart des pays développés font en effet face, à des degrés divers, aux défis démographiques décrits à la partie précédente, en ce qui a trait notamment à une diminution appréhendée de la taille de la population active et à d'éventuelles pénuries de travailleurs spécialisés.

Ces pays sont donc en concurrence pour attirer les immigrants porteurs des compétences recherchées, et le bassin de ces migrants potentiels est limité. De plus, la mobilité accrue de la main-d'œuvre entre les pays de la communauté européenne réduit le potentiel d'immigration que présentent ces pays pour le

Québec. Au sein même de la fédération canadienne, le Québec est aussi en concurrence avec d'autres provinces.

L'immigration se présente donc comme un marché. Chacun des pays d'immigration doit non seulement composer avec la concurrence d'autres pays, mais également avec les caractéristiques des migrants potentiels, qui ne correspondent qu'en partie, et pour un nombre limité d'entre eux, aux besoins auxquels l'immigration devrait répondre.

Le Québec est également confronté à la limite des bassins d'immigration. En effet, les caractéristiques que le Québec souhaite rencontrer chez les candidats à l'immigration, la connaissance du français par exemple, ne se retrouvent que dans un certain nombre de pays, limitant du coup le nombre de candidats potentiels.

Quelques actions récentes pour mieux positionner le Québec

- Intensification des efforts de promotion du Québec à l'étranger, dans des territoires ciblés, tels la France, le Mexique et le Brésil, afin de diversifier ses bassins d'immigration et de cibler des bassins francophiles et prometteurs en matière de candidats à l'immigration qui répondent aux besoins du Québec.
- Réalisation de missions de sélection dans de nouveaux marchés présentant un bon potentiel.
- Réalisation d'une campagne promotionnelle de grande envergure sur le Web en France « Vous avez une place au Québec » pour faire connaître le Québec comme terre d'accueil et présenter une nouvelle image de marque.

Les défis d'une sélection améliorée

La capacité de l'immigration à répondre aux besoins de main-d'œuvre dépend en grande partie de l'adéquation entre le profil des nouveaux arrivants et la nature des besoins du marché du travail, en particulier sur un horizon de moyen terme.

Elle dépend aussi de la qualité des outils et des moyens mis en place pour sélectionner ces travailleurs. Dans un rapport, déposé en mai 2010 à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général du Québec fait d'ailleurs des recommandations afin d'améliorer les outils de sélection des travailleurs qualifiés et d'assurer un traitement rapide, efficace et rigoureux des demandes d'immigration.

Quelques actions pour améliorer la sélection

- Modifications apportées en 2009 à la grille de sélection des travailleurs qualifiés, afin notamment de favoriser les candidats ayant un diplôme dans un domaine de formation pour lequel les perspectives d'emploi sont très favorables ou favorables.
- Traitement prioritaire des demandes des candidats faisant l'objet d'une offre d'emploi et de ceux détenant une formation plus favorable à leur intégration rapide au marché du travail.
- Mise en place du *Programme de l'expérience québécoise*, qui facilite le passage du statut d'immigrant temporaire à celui de résident permanent.

Le défi d'une meilleure intégration au marché du travail

L'apport économique de l'immigration est, pour une bonne part, intimement lié à la capacité des personnes immigrantes à s'intégrer au marché du travail et à la rapidité de cette intégration. Or, les personnes immigrantes nouvellement arrivées se heurtent souvent à des difficultés à ce chapitre.

Ces difficultés sont en outre accentuées par des conjonctures économiques moins favorables, comme cela a pu être observé lors de la crise économique de 2008-2009. Ainsi, en 2009, au Canada, le taux de chômage des immigrants a augmenté davantage (+2,9 points de pourcentage) que celui des natifs. Au Québec, la part des immigrants dans l'ensemble des chômeurs, qui était demeurée stable à 18 % de 2006 à 2008, a augmenté à 20,1 % en 2009.

Toutefois, si elles ont été davantage touchées par le ralentissement économique, les personnes immigrantes ont également davantage bénéficié de la reprise. Ainsi, alors que le taux de chômage au Québec pour l'ensemble de la population reculait de 0,5 % de point de pourcentage en 2010, s'établissant à 8 % comparativement à 8,5 % en 2009, ce taux chez les personnes immigrantes reculait pendant la même période de 1,2 point de pourcentage, passant de 13,7 % en 2009 à 12,5 % en 2010. Et plus de 50 % de tous les emplois créés en 2010 ont été occupés par des personnes immigrantes.

Malgré cette amélioration, le taux de chômage des immigrants au Québec demeure de manière générale plus élevé que dans les deux autres provinces canadiennes accueillant des volumes significatifs d'immigration. Toutefois, les écarts à ce chapitre se sont resserrés. En effet, alors qu'en 2009, le taux de chômage chez les immigrants était de 13,7 % au Québec comparativement à 10,7 % en Ontario (écart de 3 points de pourcentage) et à 7,6 % en Colombie-Britannique (écart de 6,1 points de pourcentage), en 2010, ces taux étaient de

12,5 % au Québec, de 10,3 % en Ontario (écart de 2,2 points de pourcentage) et de 8,6 % en Colombie-Britannique (écart de 3,9 points de pourcentage).

La persistance de ces écarts, bien qu'à une échelle réduite, tient par ailleurs pour une bonne part au fait qu'au Québec, les immigrants arrivés depuis moins de cinq ans représentent une proportion plus élevée du total des immigrants présents.

Or, à l'instar des natifs entrant sur le marché du travail, mais encore davantage que ceux-ci, les travailleuses et travailleurs immigrants ont en effet besoin d'une période plus ou moins longue pour que se concrétise pleinement leur potentiel d'employabilité.

Par ailleurs, certains groupes de la main-d'œuvre immigrante ont plus de difficulté à s'intégrer au marché du travail. C'est notamment le cas des femmes immigrantes. En 2010, comme pour les années précédentes, bien que leur taux de chômage soit plus faible que celui des hommes immigrants, le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes immigrantes étaient nettement inférieurs à ceux des hommes immigrants.

On observe également des différences dans les niveaux de participation au marché du travail enregistrés selon les différents pays de naissance des immigrants. En 2009, le taux de chômage était plus faible chez les personnes provenant de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale. À l'inverse, les taux de chômage les plus élevés étaient observés chez les personnes nées en Amérique centrale, en Asie méridionale, en Asie occidentale et centrale et en Afrique du Nord.

Parmi les éléments pouvant expliquer les difficultés d'intégration professionnelle des personnes immigrantes, on évoque souvent la connaissance insuffisante du français et les difficultés liées à la reconnaissance des acquis et des compétences, en particulier chez les nouveaux arrivants originaires de pays dont le système d'éducation diffère de celui du Québec et du Canada, ou d'autres pays de l'OCDE. L'absence de réseau de contacts pourrait également expliquer le fait que les personnes immigrantes récemment établies au Québec soient aux prises avec un taux de chômage plus élevé.

Quelques actions pour favoriser l'intégration au marché du travail

- Intensification des services d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'intégration dans le cadre des *Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants*, mises en œuvre en mars 2008.
- Mise en œuvre du service *Placement en ligne international* qui permet aux employeurs d'avoir accès aux travailleurs qualifiés déjà sélectionnés, avant même leur arrivée au Québec, et de recevoir des candidatures de ceux-ci pour des postes qu'ils affichent dans le site.
- Mise en place d'outils pour favoriser la reconnaissance des acquis et des compétences dans des professions et des métiers réglementés, et de formations permettant aux travailleurs formés à l'étranger d'adapter leurs compétences au contexte québécois.
- Lancement, en décembre 2009, du projet *Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel*, qui soutient financièrement les entreprises qui embauchent des travailleuses et des travailleurs référés par des ordres professionnels, afin qu'ils acquièrent une première expérience de travail.
- Mise en place du programme *Valorisation jeunesse*, dont un des volets soutient l'emploi, durant l'été, d'élèves montréalais provenant de quartiers ciblés, dans le but d'encourager la persévérance scolaire. Trois autres volets du programme visent à promouvoir la confiance en soi et l'interaction avec le milieu par l'entremise de personnes modèles ou de meilleurs liens avec les policiers.
- Création de *Défi Montréal* en 2009 pour répondre aux besoins de certains groupes de personnes qui éprouvent des difficultés supplémentaires à trouver des emplois correspondant à leurs compétences.
- Transfert au MICC, depuis 2008-2009, de l'ensemble de l'enveloppe gouvernementale consacrée à l'intégration des personnes immigrantes et signature d'ententes pour favoriser l'amélioration des services avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- Poursuite des travaux avec le MESS pour implanter un continuum de services auprès de la clientèle immigrante.

- Signature d'une Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants.
- Signature, d'une Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette Entente vise à faciliter et à accélérer l'obtention d'une autorisation d'exercer une profession ou un métier réglementé sur les territoires de la France et du Québec. À ce jour, 68 professions et métiers réglementés sont visés par des arrangements de reconnaissance mutuelle signés en vertu de cette entente.
- Conclusion d'une entente par le MICC avec *Pôle Emploi International* qui offre une vitrine sur une main-d'œuvre qualifiée en France et en Europe et où les entreprises pourront afficher les emplois difficiles à pourvoir sur place au Québec.

2.3 LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

Le français constitue une dimension fondamentale de l'identité québécoise et la connaissance de cette langue représente un puissant facteur d'intégration des nouveaux arrivants.

À cet égard, les données du recensement de 2006 révèlent :

- qu'en 2006, 78 % de la population immigrée connaissait le français, comparativement à 76 % en 2001 et à 71 % en 1991;
- que 75 % de la population immigrée de langue maternelle autre que le français ou l'anglais déclarait connaître le français contre 67 % l'anglais.

La hausse des volumes globaux d'admissions et l'accroissement de la part d'immigrants sélectionnés au sein de ces volumes ont permis d'augmenter de façon significative la proportion des personnes déclarant connaître le français à leur arrivée. Celle-ci atteignait 65 % en 2010⁵, alors qu'elle n'était que d'un peu plus de 37 % en 1991.

Outre l'enjeu identitaire que revêt la connaissance du français, soulignons que cette connaissance favorise l'insertion en emploi, la participation à la vie collective et le développement d'un sentiment d'appartenance. Aussi, les personnes immigrantes connaissant cette langue à leur arrivée sont davantage susceptibles de demeurer au Québec sur un horizon de long terme.

⁵ Donnée préliminaire.

De même, la connaissance du français a une incidence positive sur l'accès au marché du travail. Ainsi, selon les données du recensement de 2006, les immigrants connaissant seulement le français présentaient des taux d'activité (55,2 %) et d'emploi (47,4 %) plus élevés que les immigrants connaissant seulement l'anglais (taux d'activité : 53 %, taux d'emploi : 46,8 %) et que les immigrants ne connaissant aucune de ces deux langues (taux d'activité : 21,8 %, taux d'emploi : 17,4 %).

Enfin, le français comme langue utilisée le plus souvent au travail a progressé entre les recensements de 2001 et de 2006 pour toute la population, et plus particulièrement parmi les personnes immigrantes, passant de 50 % à 53 %⁶.

Le défi de franciser plus tôt, plus et mieux

Néanmoins, l'immigration ne constitue pas un apport automatique à la vitalité du français au Québec, surtout si on tient compte des défis auxquels Montréal doit faire face en tant que lieu d'accueil privilégié.

De plus, si le nombre et la proportion des personnes immigrantes connaissant le français augmentent, la part de celles-ci ayant un niveau élevé de maîtrise du français tend toutefois à diminuer, car il y en a moins dont c'est la langue maternelle ou la langue principale de scolarisation.

On constate, par exemple, que 21 % des travailleurs qualifiés admis entre 2005 et 2009, et qui déclaraient connaître le français, se sont inscrits à des cours offerts par le MICC, alors que cette proportion s'établissait à 19 % entre 2000 et 2004, à 11,7 % entre 1995 et 1999, et à 4,8 % entre 1990 et 1994.

Cette croissance du recours aux services de francisation découle en bonne partie de la volonté des immigrants de cette catégorie, pour la plupart détenteurs d'un niveau de scolarité élevé, d'acquérir une meilleure connaissance du français pour favoriser non seulement leur intégration au marché du travail, mais aussi leur accès à un emploi correspondant à leur niveau de compétence.

Toutes formules confondues, plus de 27 000 étudiants ont ainsi suivi des cours de français du MICC en 2010, par rapport à 17 700 en 2004, ce qui représente une progression de 52 %. Au total, environ 39 000 personnes immigrantes ont bénéficié en 2009-2010 des cours de français offerts par le MICC et le MELS, tant à l'étranger qu'au Québec.

⁶ Il s'agit de la population immigrée ayant travaillé depuis 2005 (pour le recensement de 2006 ou depuis 2000 pour le recensement de 2001). Dans ces données, d'autres langues que le français ou l'anglais sont incluses lorsqu'elles sont nommées conjointement comme langue principale de travail.

Le principal défi du gouvernement consistera à poursuivre la mise en œuvre des projets en cours pour franciser plus tôt, plus et mieux, tout en offrant des cours diversifiés à des volumes élevés de clientèles, tant à l'étranger qu'au Québec.

Quelques actions pour accroître la portée de la francisation

- Accroissement du nombre de places de cours et diversification de l'offre de service dans le cadre des *Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation des immigrants*, mises en œuvre en mars 2008.
- Renouvellement ou conclusion de nouvelles ententes avec plus de 90 Alliances françaises et autres partenaires à l'étranger, pour permettre aux candidats sélectionnés par le Québec de commencer leur apprentissage linguistique et de se familiariser avec la culture, les valeurs communes et les codes culturels de la société québécoise avant même leur arrivée.
- Mise en place d'une mesure qui garantit le remboursement, au Québec, du coût des cours de français suivis à l'étranger par les candidats sélectionnés, jusqu'à un maximum de 1 500 \$.
- Conception et mise en œuvre de la *Francisation en ligne* qui élargit considérablement l'offre de service auprès des candidats sélectionnés à l'étranger et qui complète l'offre faite au Québec.
- Élaboration et mise en place de cours spécialisés de niveaux plus avancés afin de parfaire le niveau de maîtrise du français de la main-d'œuvre immigrante en réponse aux exigences du marché du travail.
- Intensification, dans la foulée du *Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires sociaux* tenu en octobre 2008, des actions pour franciser davantage de travailleurs directement sur leur lieu de travail, en particulier les petites et moyennes entreprises de Montréal.
- Implantation d'un service d'admission en ligne aux cours de français du MICC qui permet de réduire les délais d'attente avant de commencer les cours et de suivre en tout temps le cheminement d'une demande d'admission.
- Poursuite des travaux d'harmonisation des services gouvernementaux de francisation qui ont notamment pour objectif de mettre en œuvre un guichet unifié afin de simplifier et d'améliorer l'accès à la francisation pour les immigrants.

2.4 L'OUVERTURE SUR LE MONDE ET SA DIVERSITÉ

Au-delà de l'aspect démographique et de la question relative au remplacement de la main-d'œuvre qui ont été abordés précédemment, l'immigration contribue à l'enrichissement du potentiel artistique et culturel du Québec et permet de hausser son niveau de scolarisation.

On constate notamment que l'évolution favorable de la connaissance du français au sein de la population immigrée, décrite à la section 2.3, s'accompagne aussi d'une hausse générale des connaissances linguistiques de cette population. Lors du recensement de 2006, près de la moitié des personnes immigrantes (48,7 %) déclaraient être trilingues et ce pourcentage est encore plus élevé parmi leur descendance (88,5 %).

Dans un document publié en 2010, l'organisme Montréal International rappelle que Montréal est l'une des villes en Amérique du Nord où la proportion de personnes nées à l'étranger est parmi les plus élevées. En comparaison avec les autres cinq grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, c'est aussi à Montréal que l'on retrouve la part la plus importante de personnes bilingues et trilingues, ce qui constitue un facteur d'attraction pour Montréal et le Québec dans son ensemble⁷.

Dans un contexte de mondialisation, une main-d'œuvre diversifiée et connaissant plusieurs langues peut favoriser les économies ouvertes comme celle du Québec qui doivent être en mesure de faire face à la compétition étrangère accrue. Les personnes originaires d'horizons divers amènent aussi avec elles des connaissances et des savoir-faire différents qui, par la remise en cause des façons de faire usuelles et l'innovation, sont utiles au Québec.

L'importance de la contribution des artistes issus de l'immigration au domaine des arts et de la culture n'est plus à démontrer. Non seulement apportent-ils un nouveau dynamisme à la société, mais la reconnaissance dont certains bénéficient sur la scène internationale rejaillit sur tout le Québec et renforce le sentiment d'appartenance à une culture commune. À cet égard, il suffit de mentionner l'écrivain d'origine haïtienne Dany Laferrière ou encore le dramaturge Wajdi Mouawad, dont l'œuvre dramatique *Incendies* a servi de base au film du réalisateur Denis Villeneuve.

⁷ Montréal international, (2010). *Le grand Montréal créativité et rentabilité. Indicateurs d'attractivité 2010-2011*. En ligne. <http://www.montrealinternational.com/mission-mandats/>

Les défis en matière de diversité croissante, d'intégration sociale et de relations interculturelles

L'ouverture sur le monde manifestée par le Québec depuis plusieurs décennies, s'est traduite au fil des ans par une diversification accrue de l'immigration qu'il accueille.

Au cours de la décennie 1980-1990, cette immigration était majoritairement d'origine européenne. En 2010, moins de 20 % de l'immigration accueillie est originaire de ce continent, comparativement à plus de 35 % pour le continent africain et à environ 25 % pour l'Asie. De fait, les personnes immigrantes admises au Québec en 2010 étaient originaires de 185 pays.

Ce phénomène de diversification de l'immigration recouvre en outre une tendance que tous les pays d'immigration connaissent : l'immigration est très majoritairement issue des pays du tiers monde.

Par ailleurs, la diversification des bassins d'origine de l'immigration s'accompagne d'une tendance voulant qu'une proportion relativement importante des immigrants provienne de certains pays au sein de ces bassins. Ainsi, en 2010, 18,7 % des immigrants admis au Québec provenaient de deux pays, soit l'Algérie (8,2 %) et le Maroc (10,5 %).

De plus, une part significative de l'immigration accueillie chaque année au Québec est constituée de personnes réfugiées, dont la majorité s'établit en région, et d'immigrants appartenant à la catégorie du regroupement familial. Ces personnes présentent généralement des caractéristiques moins favorables à leur intégration au marché du travail, notamment sur le plan de la formation et de la connaissance du français.

L'augmentation des volumes d'immigration accueillis par le Québec et la diversification des bassins d'origine de cette immigration se traduisent aussi par une diversité accrue sur les plans linguistique, religieux et culturel, en particulier dans la région de Montréal, qui chaque année constitue la destination d'environ 85 % des nouveaux arrivants, dont près de 70 % s'établissent sur l'île de Montréal.

Ainsi, si l'accueil de ces nouveaux Québécois venus d'horizons divers est source d'enrichissement, cet accueil pose également des défis relativement nouveaux pour une collectivité qui jouissait naguère d'un niveau de natalité qui suffisait, à lui seul, à assurer son avenir sur le plan démographique.

À l'instar d'autres sociétés occidentales, l'immigration suscite au Québec des débats sur les modèles d'intégration des immigrants, les changements sociaux, les valeurs communes à promouvoir et les interventions nécessaires pour assurer

la pleine contribution de toutes les citoyennes et tous les citoyens au développement et à l'épanouissement de la société.

Ces débats sont en outre stimulés par la circulation accrue des idées et par les réussites et les difficultés observées dans d'autres pays d'immigration, notamment en Europe.

Quelques actions en matière de diversité, d'intégration sociale et de relations interculturelles

- Mise en œuvre, depuis octobre 2008, de la *Politique pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, la diversité : une valeur ajoutée*.
- Modification du préambule de la *Charte des droits et libertés de la personne* afin de mentionner spécifiquement l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Mise en place à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse d'un Service-conseil en matière d'accommodement raisonnable de façon à ce qu'elle puisse mieux informer les citoyens et les entreprises.
- Renforcement du message transmis aux personnes immigrantes sur les valeurs communes de la société québécoise et signature, depuis février 2009, par les candidats à l'immigration sélectionnés, d'une déclaration de reconnaissance et d'adhésion aux valeurs communes du Québec.
- Réalisation d'une campagne nationale de publicité en 2009 sur le thème « L'immigration, c'est bienvenue! » afin de souligner l'apport de l'immigration au développement du Québec.
- Modification, en 2004, de dispositions dans la Loi sur l'immigration au Québec afin que les objectifs d'immigration puissent être répartis par bassin géographique et que la ministre puisse, avec l'accord du gouvernement, suspendre la réception de demandes de certificat de sélection provenant d'un bassin géographique donné, lorsqu'elle est d'avis que le volume sera supérieur à l'objectif.
- Refonte des programmes de subventions du MICC en matière de relations interculturelles dans le nouveau *Programme Action diversité*.

2.5 LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Dans tous les pays d'immigration, les métropoles reçoivent la majorité des nouveaux arrivants et la plupart s'y installent à demeure. Le Canada et le Québec ne font pas exception en la matière.

Au cours des ans, les interventions pour favoriser l'établissement des personnes immigrantes en dehors de la région de Montréal se sont cependant accrues et des résultats tangibles sont déjà observables.

Au recensement de 2001, 118 095 personnes immigrantes résidaient hors de la RMM⁸ de Montréal, soit 16,7 % de l'ensemble de la population immigrante du Québec. En 2006, ce nombre était de 158 370 personnes (18,6 %).

Cette progression est également observable, non seulement quant au nombre d'immigrants établis en région, mais également quant à la proportion que ceux-ci représentent sur l'ensemble de l'immigration récente admise au Québec. Ainsi, en janvier 2005, 24 610 des 175 685 immigrants admis au Québec de 1999 à 2003, soit 13,9 %, vivaient en région. En janvier 2010, 33 797 des 222 589 immigrants admis au Québec de 2004 à 2008, soit 15,1 %, résidaient en région.

Il est par ailleurs utile de souligner que cette hausse repose essentiellement sur la progression constante des immigrants appartenant aux catégories de l'immigration économique et que l'établissement de ces personnes en région a notamment été favorisé par l'implication des acteurs locaux et régionaux.

Les efforts de régionalisation de l'immigration témoignent de la volonté du gouvernement d'assurer une occupation dynamique du territoire québécois et de faire en sorte que l'immigration puisse contribuer à répondre aux besoins des régions, notamment en matière de main-d'œuvre. Pour le gouvernement, il est essentiel d'accroître le nombre de personnes immigrantes qui s'établissent d'abord en région et de poursuivre les efforts d'attraction de celles qui ont choisi dans un premier temps de s'établir à Montréal.

⁸ La région métropolitaine de Montréal (RMM) réfère ici à l'île de Montréal, à l'agglomération de Longueuil et à Laval.

Quelques actions pour soutenir la régionalisation de l'immigration

- Mise en place, en novembre 2010, de la mesure *Passerelle pour l'emploi en région* qui permet l'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre des entreprises en région et les chercheurs d'emploi de la région de Montréal désirant s'établir en région et y travailler (mesure conjointe du MICC et d'Emploi-Québec).
- Présentation régulière de séances d'information sur *La vie et l'emploi en région* par une douzaine de régions du Québec à Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Montréal.
- Conclusion par le MICC d'ententes de régionalisation avec 18 Conférences régionales des élues et 8 municipalités afin de soutenir les actions concertées des partenaires locaux et régionaux en vue d'accroître l'apport de l'immigration.
- Conclusion par le MICC de 19 ententes avec des organismes à but non lucratif, de 10 ententes avec des CRÉ et de 3 ententes avec des municipalités afin d'accroître l'établissement et la rétention des personnes immigrantes en dehors de la région métropolitaine de Montréal, par l'amélioration des conditions d'accueil, d'établissement et d'intégration. Ces ententes visent également à valoriser auprès des populations des régions l'apport économique, social et culturel de l'immigration, à favoriser le rapprochement interculturel, et à intensifier la lutte contre le racisme et la discrimination.

PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS SOUMISES À LA CONSULTATION

3.1 Un arbitrage délicat

L'établissement des orientations en matière de planification de l'immigration correspond, ultimement, à un arbitrage. Cet arbitrage vise d'abord à déterminer le poids relatif que devrait avoir la prise en compte des divers enjeux, compte tenu du caractère en partie divergent de ceux-ci.

Par exemple, l'objectif d'un arrimage plus étroit de la sélection par rapport aux besoins spécifiques du marché du travail peut entraîner une diminution du nombre d'admissions. Une telle diminution pourrait aussi résulter d'une orientation visant à limiter la proportion de l'immigration issu de certains bassins, alors que l'absence d'une orientation de cet ordre pourrait au contraire conduire à une concentration plus marquée quant à la provenance de l'immigration. L'objectif lié à l'augmentation de la proportion de personnes connaissant le français pourrait quant à lui limiter la capacité de sélectionner des candidats qui présentent les compétences recherchées par le marché du travail québécois.

Par ailleurs, cet arbitrage doit aussi prendre en compte le niveau de disponibilité des ressources pour réaliser la sélection des personnes immigrantes et pour accueillir, franciser et intégrer les nouveaux arrivants. Il doit également tenir compte du niveau plancher des volumes d'admissions qui découlera de l'accueil des réfugiés et de la réunification familiale pendant la période visée, ainsi que de l'influence qu'auront ces mouvements sur les caractéristiques de l'ensemble de l'immigration, notamment sur le niveau de formation et de connaissance du français.

Enfin, cet arbitrage doit composer avec l'état et les caractéristiques de l'offre internationale d'immigration et avec les limites de l'attrait que le Québec exerce sur les migrants potentiels, compte tenu de la concurrence qu'exercent d'autres pays d'immigration.

3.2 Les orientations soumises à la consultation

Comme en témoigne notamment le plus récent scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec, établi en 2009, les perspectives liées à l'évolution de la situation démographique du Québec au cours des prochaines décennies se sont nettement améliorées. Cette amélioration, qui découle à la fois de l'accueil de volumes plus importants d'immigration à compter du début de la décennie 2000, et d'un relèvement significatif du nombre des naissances, permet une stabilisation relative de la contribution attendue de l'immigration sur le plan démographique.

Par ailleurs, les difficultés d'intégration rapide au marché du travail qu'éprouvent une partie des nouveaux arrivants et, de façon plus générale, les défis liés à la francisation et à l'intégration de volumes relativement importants de personnes immigrantes militent en faveur d'une amélioration relative du profil des candidats retenus en vue de faciliter le parcours d'intégration de ceux-ci à la société québécoise.

Tout en s'inscrivant de façon globale en continuité des planifications adoptées depuis la fin de la décennie 1990, les orientations pour la planification de 2012-2015 s'articulent donc autour d'une légère réduction des volumes d'immigration par rapport aux niveaux records qui auront été atteints en 2010, puis en 2011, au profit d'une optimisation des caractéristiques de cette immigration.

Ainsi, au sein de la catégorie des travailleurs qualifiés, la proportion des immigrants détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail devrait être accrue, la détention d'une telle formation favorisant nettement un accès plus rapide à l'emploi. L'orientation à ce chapitre vise notamment à faire en sorte que cette proportion atteigne de façon progressive 50 %.

Cet objectif peut sembler modeste. Toutefois, compte tenu des limites de l'offre internationale d'immigration et de la concurrence que livrent d'autres pays d'immigration pour attirer les candidats porteurs de ce type de formation, il serait irréaliste de viser à ce que la totalité ou la grande majorité des candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec détiennent une formation correspondant de façon précise à un besoin spécifique du marché du travail. La seule façon d'arriver à une telle situation serait de réduire radicalement le volume des admissions dans cette catégorie, ce qui compromettrait d'autres objectifs de la politique d'immigration, en particulier sur le plan démographique.

La connaissance du français chez les immigrants correspond pour le Québec à un enjeu identitaire. Mais cette connaissance représente également un atout pour l'accès du nouvel arrivant au marché du travail et, plus globalement, pour son intégration à la société québécoise. De plus, cette connaissance est un facteur déterminant pour la rétention des immigrants au Québec, et contribue ainsi à l'atteinte des objectifs démographiques de la politique d'immigration. L'orientation à ce chapitre correspond à celle adoptée dans le cadre des dernières planifications pluriannuelles, voulant qu'une majorité des immigrants admis au Québec connaissent le français.

Cette proportion d'immigrants connaissant le français sera déterminée par différents facteurs comme le nombre et la proportion que représentent, au sein des admissions, les réfugiés et les immigrants admis au titre du regroupement

familial qui connaissent moins le français. De même, dans la catégorie des travailleurs qualifiés, une part des candidats sélectionnés en raison d'une formation en demande au Québec pourrait ne pas connaître le français.

Toutefois, la proportion des immigrants connaissant le français, qui a fluctué entre 60 % et 65 % au cours des récentes années, devrait continuer de se situer dans les mêmes niveaux pendant la période 2012-2015.

Par ailleurs, au-delà de l'évolution du nombre et de la proportion des immigrants admis au Québec qui connaissent le français, il importe aussi de rehausser le niveau effectif de maîtrise du français chez ceux-ci, en particulier chez les personnes de la catégorie des travailleurs qualifiés.

En effet, les immigrants que le Québec sélectionne dans la catégorie des travailleurs qualifiés présentent généralement un niveau élevé de formation et aspirent donc à occuper au Québec un emploi correspondant à ce niveau. Or, l'accès à de tels emplois, qui permet non seulement aux immigrants de réaliser leurs aspirations, mais aussi au Québec de tirer pleinement profit du potentiel qui a été à l'origine de la sélection de ces immigrants, commande une maîtrise du français nettement supérieure à ce qui est requis pour interagir au quotidien dans les situations de la vie courante. De fait, le français doit devenir, pour ces immigrants, un véritable outil de travail, un moyen de mettre en valeur et à profit leurs autres compétences.

Une orientation vise donc un rehaussement de la maîtrise du français chez ces immigrants. Elle sera notamment poursuivie par certains ajustements aux outils de recrutement et de sélection des candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés et également par une intensification des interventions visant à ce que ces immigrants mettent à profit les outils qui, comme le programme de *Francisation en ligne* (FEL), leur permettra d'améliorer leur connaissance du français avant même leur arrivée au Québec.

L'établissement au Québec de personnes relativement jeunes est de nature à accroître l'apport de l'immigration aux enjeux démographiques et économiques auxquels la société québécoise est confrontée. Ces immigrants plus jeunes contribuent à ralentir, même de façon marginale, la tendance au vieillissement de la population et à atténuer les effets de cette tendance, notamment parce que les jeunes adultes sont davantage susceptibles d'accroître le nombre des naissances. De même, la durée de leur contribution à la vie économique est plus longue, cette contribution se situant en particulier sur le plan de la réponse aux besoins du marché du travail. Une orientation vise donc à maintenir annuellement, entre 65 % et 75 %, la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

La politique que mène le Québec en matière d'immigration a notamment pour objectif que celle-ci contribue à l'enrichissement du patrimoine socioculturel québécois. L'atteinte de cet objectif est tributaire du maintien d'un certain niveau de diversité au sein du mouvement migratoire accueilli au Québec. C'est pourquoi le plan annuel d'immigration qui est déposé à l'Assemblée nationale comporte des cibles quant à la répartition, par grands bassins géographiques, des admissions prévues pour l'année en cause. Une orientation vise donc à ce que la proportion que représentent les admissions provenant de chacun de ces grands bassins soit progressivement rééquilibrée au cours de la période 2012-2015, pour qu'en fin de période, cette proportion ne dépasse pas 30 % pour chacun de ces bassins.

La croissance des volumes d'admissions au cours de la décennie 2000 a été largement alimentée par une augmentation de l'immigration économique, en particulier dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Au sein de cette dernière catégorie, les admissions sont passées de moins de 11 000 en 1999 à près de 34 000 en 2010, soit une augmentation de plus de 200 %. En conséquence, la part que représente l'immigration économique dans l'ensemble des admissions a progressé pendant cette période, passant de moins de 50 % au début de la décennie à plus de 60 % au milieu de celle-ci, avant d'atteindre 70 % en 2009 et 2010.

Les immigrants appartenant à ce mouvement de l'immigration économique présentent un profil plus favorable à une intégration rapide au marché du travail, notamment sur le plan de la formation et des connaissances linguistiques. Il est donc souhaitable de maintenir à un niveau élevé la part qu'ils représentent dans l'ensemble de l'immigration admise au Québec. Toutefois, une diminution relative du total des admissions ne peut qu'entraîner une baisse conséquente de la proportion de l'immigration économique dans le total de ces admissions. Une orientation vise donc à maintenir cette proportion à au moins 65 % pendant la période 2012-2015.

Le volume des admissions au Québec, qui dépassait à peine 45 000 en 2007 et en 2008, s'est établi à près de 54 000 en 2010, ce qui représente une croissance de près de 20 % en deux ans. En réalité, cette croissance s'est répartie de façon presque égale entre l'année 2009, qui a connu une augmentation de 4 290 admissions, et 2010 où cette croissance a été de 4 497 admissions. Et, en 2011, il est prévu que le Québec accueillera entre 52 400 et 55 000 immigrants.

Pendant la période 2012-2015, il apparaît souhaitable que le volume des admissions connaisse une stabilisation relative. Une orientation vise, en conséquence, qu'à la fin de cette période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000.

Conformément à l'article 3.0.0.1 de la *Loi sur l'immigration au Québec*, le gouvernement du Québec soumet donc à la consultation, pour la planification de l'immigration pour la période 2012-2015, les orientations suivantes :

- Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.
- Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.
- Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.
- Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.
- Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins.
- Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.
- Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

CONCLUSION

Le tableau suivant présente l'évolution prévisible de l'immigration qui devrait découler, pendant la période 2012-2015, de la mise en œuvre des orientations décrites précédemment. On notera que les effets structurants de ces orientations sur les volumes des admissions et sur la composition de celles-ci se manifesteront de façon graduelle au cours de la période.

En effet, les personnes admises au Québec au cours d'une année donnée ont généralement été sélectionnées pendant les quelques années précédentes. Ainsi, l'immigration qu'accueillera le Québec au début de la période 2012-2015 est en grande partie déjà déterminée, sur le plan des volumes comme sur celui des caractéristiques des immigrants qui seront accueillis, par la sélection qui aura été réalisée par le Québec en 2010 et en 2011. Cette sélection a elle-même été la traduction des orientations qui avaient été retenues pour la planification précédente, visant la période 2008-2010, orientations qui ont été reconduites pour 2011.

Tableau 5
Nombre d'admissions projetées, 2012-2015^a

	2012		2013		2014		2015	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	34 300	36 100	33 800	35 600	33 200	35 000	32 300	34 100
Travailleurs qualifiés	31 000	32 400	30 400	31 800	29 700	31 100	28 700	30 100
Gens d'affaires	2 300	2 600	2 400	2 700	2 500	2 800	2 600	2 900
Autres catégories économiques ¹	1 000	1 100	1 000	1 100	1 000	1 100	1 000	1 100
Regroupement familial	10 700	11 200	10 800	11 300	10 900	11 400	11 000	11 500
Réfugiés et personnes en situation semblable	4 700	5 200						
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 300	2 600	2 300	2 600	2 300	2 600	2 300	2 600
Réfugiés reconnus sur place ³	2 400	2 600	2 400	2 600	2 400	2 600	2 400	2 600
Autres immigrants⁴	1 800	2 000	1 200	1 400	700	900	500	700
Ensemble de l'immigration	51 500	54 500	50 500	53 500	49 500	52 500	48 500	51 500
Part de la sélection québécoise ⁵	75%	75%	74%	74%	73%	73%	72%	73%
Part de l'immigration économique	67%	66%	67%	67%	67%	67%	67%	66%
Proportion d'immigrants connaissant le français	64%	62%	63%	61%	62%	61%	61%	60%

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

La consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 aura lieu au printemps 2011. Les orientations soumises dans le présent document seront alors étudiées dans le cadre d'une commission parlementaire.

Au terme de cette consultation, et compte tenu de l'ensemble des vues qui y auront été exprimées, le gouvernement adoptera les orientations de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015.

Par la suite, la ministre déposera à l'Assemblée nationale, pour chacune de ces années, un plan annuel d'immigration qui mettra à jour les volumes d'admissions projetés, en tenant compte, notamment, des volumes de sélection planifiés et réalisés et de l'évolution de certains facteurs pouvant influencer sur la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.

www.micc.gouv.qc.ca

*Immigration
et Communautés
culturelles*

Québec 